



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

carte

Question écrite n° 83957

Texte de la question

Mme Laure de La Raudière interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les délais de délivrance des cartes vitales par les caisses de sécurité sociale étudiantes. La santé publique, de façon pratique, est mise en danger à la fois par la pluralité de régimes de couverture sociale et par la lourdeur administrative qui retarde la délivrance des cartes vitales. Aussi, elle souhaiterait connaître les délais actuels pour la délivrance d'une carte vitale par la sécurité sociale étudiante, et savoir si un système pourrait être mis en place pour permettre aux étudiants qui nécessitent des soins continus (diabète, asthme, etc.) de pouvoir obtenir la délivrance d'une carte vitale temporaire, le jour même ou dans les 48 heures de sa souscription.

Données clés

Auteur : [Mme Laure de La Raudière](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83957

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4842

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)